

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle du conseil d'Authier-Nord, le 12 septembre 2017.

Sous la présidence du maire, Alain Gagnon, sont présents les conseillères et conseillers suivants : Cécile Hélie, Lorrie Gagnon, Andrée Labranche, Noëlla Dubé et Steve Bruneau. Mme Élise Gagnon agit comme secrétaire. Carolle Bédard, secrétaire-adjointe et inspectrice municipale est également présente.

1-Adoption de l'ordre du jour.

2017-09-01 Il est proposé par le conseiller Steve Bruneau, appuyé par la conseillère Lorrie Gagnon et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté mais que l'item « Questions diverses » demeure ouvert.

2-Adoption des procès-verbaux du 1er août et du 22 août 2017.

2017-09-02 Il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par le conseiller Steve Bruneau et unanimement résolu que les procès-verbaux du 1^{er} août et du 22 août 2017 soient adoptés tel que présenté avec les corrections suivantes : **1^{er} août** : au point 8, mettre un **c majuscule** à **chabot**, au point 14, dans fosse septique, enlever **aux deux (2) ans** et dans Pont P-00265 et P-00270, c'est **monsieur Adam qui a contacté le maire et non l'inverse**. **22 août** : au point 2, à 4.2.4, 1^{er} Attendu que, 3^e phrase, enlever **cette population** et rajouter **des citoyens** et au point 4, 2^e phrase, ajouter à la suite de propriétaires **et/ou regroupement** de résidences.....

3-Affaires en découlant.

Engagement d'une 3^e agente de développement, madame Maude Bergeron. Sécurité incendie : Il n'y a plus de TPI, ni de coordonnateur en incendie. Par contre, un nouveau TPI (monsieur François Lacasse) pourrait se joindre jusqu'au 30 avril 2018 en essai. PL122 : Possibilité de gré à gré pour contrat jusqu'à 100,000\$. Internet et cellulaire = priorité. Information donnée concernant le FARR (Fond d'Aide au Rayonnement Régional). Une étude sera faite concernant le Transport adapté. Culturat : rencontre du maire avec monsieur Émilien Larochelle. Sept municipalités n'ont toujours pas adhéré à Culturat.

2017-09-03

Charte de participation CULTURAT

Engagement de la municipalité d'Authier-Nord

- Considérant que la culture est l'une des principales sources mobilisatrice d'une communauté ;*
- Considérant que l'intégration des arts et de la culture dans son milieu de vie ainsi que la bonification des activités de tourisme culturel contribue à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens ;*
- Considérant que le bassin d'artistes en région est d'une grande qualité et regorge de créativité ;*
- Considérant qu'un milieu plus fleuri et accueillant favorise le bien-être et la rétention des gens dans nos collectivités ;*
- Considérant que l'indice de bonheur d'une population passe aussi par l'animation du milieu de vie ;*
- Considérant que l'augmentation de la visibilité de la région à travers les médias en misant sur l'effervescence culturelle contribue au renforcement positif des perceptions vis-à-vis l'Abitibi-Témiscamingue ;*
- Considérant que le niveau de fierté et l'attachement des résidentes et résidents à leur milieu de vie participent à l'attractivité de la main-d'œuvre, des immigrants et l'augmentation de l'achalandage touristique d'une destination ;*
- Considérant que la présence accrue de la cuisine régionale dans les restaurants de l'Abitibi-Témiscamingue stimule l'économie, la connaissance des producteurs sur le territoire et le développement durable ;*
- Considérant que la présence des Premières Nations en région doit être valorisée plus largement.*

Il est proposé par la conseillère Cécile Hélie, appuyée par la conseillère Lorrie Gagnon et unanimement résolu que les membres du conseil municipal s'engagent à orienter le développement de la municipalité d'Authier-Nord en lien avec CULTURAT et réalise certaines actions à ce sens.

En tant qu'élus municipaux, je, Alain Gagnon, maire, Cécile Hélie, Lorrie Gagnon, Andrée Labranche, Noëlla Dubé et Steve Bruneau, conseillères et conseiller, s'engageons au nom de la municipalité d'Authier-Nord.

Nous afficherons notre appartenance à cette démarche en apposant un autocollant à la porte d'entrée principale du bureau municipal, en posant concrètement un certain nombre d'actions en lien avec CULTURAT et en transmettant les informations relatives à ces réalisations à Tourisme Abitibi-Témiscamingue. Nous acceptons que Tourisme Abitibi-Témiscamingue diffuse les informations.

Nous confirmons avoir lu et acceptons les conditions.

4-Approbation des comptes.

2017-09-04 Il est proposé par la conseillère Cécile Hélie, appuyée par la conseillère Andrée Labranche et unanimement résolu que les comptes du mois d'août 2017 soient adoptés.

Salaires payés en août	:	12,576.59\$
Comptes payés en août	:	18,511.52\$
Comptes à payer en septembre :		<u>16,820.02\$</u>
Pour un total	:	47,908.13\$

5-Adoption de la correspondance.

Une journée culturelle se tiendra à La Sarre le 30 septembre prochain de 9h00 à 16h30.

2017-09-05 Il est proposé par le conseiller Steve Bruneau, appuyé par la conseillère Noëlla Dubé et unanimement résolu que la conseillère Lorrie Gagnon se rende à la journée culturelle qui se tiendra à La Sarre le 30 septembre prochain. Ses frais de déplacement lui seront remboursés.

2017-09-06 Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par la conseillère Cécile Hélie et unanimement résolu de classer la correspondance aux archives.

6-Période de questions (10 minutes).

Aucune question.

7-Contrat notarié signé pour le lot 48-C.

Le contrat notarié signé chez le notaire Michelle Lavigne, concernant l'achat du lot 48-C par la municipalité d'Authier-Nord a été reçu au bureau. La municipalité est maintenant propriétaire de ce lot.

8-Demande d'appui pour projet d'élagage.

2017-09-07 **Appui aux projets dans le cadre Programme d'aménagement durable des forêts (PDAF)**

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles met à la disposition des organismes et des individus un programme de subvention intitulé Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) ;

ATTENDU QUE le Groupement forestier coopératif Abitibi désire bénéficier de ce programme ;

ATTENDU QUE le projet demandé est : Élagage en forêt privée ;

ATTENDU QUE ce projet ne contrevient à aucune loi ou règlement en vigueur sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier-Nord est favorable à ce projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par la conseillère Lorrie Gagnon et unanimement résolu d'appuyer le projet présenté par Groupement forestier coopératif Abitibi dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PDAF).

9-Invitation au Colloque du CISSAT à La Sarre.

À ramener à la séance d'octobre.

10-Ouverture de la soumission reçue concernant l'appel d'offre pour les ponceaux.

Une seule soumission a été reçue, concernant l'appel d'offre publié par la municipalité pour un lot de 23 ponceaux de béton dont quelques-uns ont des petits bris, de grandeur 4' X 18'' de diamètre. Monsieur Bruno Dubé offre 325\$ pour le lot.

2017-09-08

Il est proposé par le conseiller Steve Bruneau, appuyé par la conseillère Lorrie Gagnon et unanimement résolu d'accepter l'offre de 325\$ de monsieur Bruno Dubé, concernant un lot de 23 ponceaux de béton ayant quelques-uns de petits bris, de grandeur 4' X 18'' de diamètre.

11-Factures de roulottes non-payées.

Des propriétaires de roulottes ayant une ou des roulottes sur le territoire de la municipalité n'ont toujours pas payé leurs factures datant pour quelques-uns de 2016. Tous les propriétaires visés avaient reçu avec leur compte de taxes en février dernier, le nouveau Règlement 2016-08 concernant les roulottes et le Règlement 2016-09 concernant une imposition pour les services municipaux pour les roulottes lors d'un séjour dans la municipalité d'Authier-Nord. Une lettre leur fut également envoyée les informant des nouvelles règlementations. Il est permis, selon Vanessa Connelly-Lamothe du MAMOT et de Sylvain Boulet de CIM, de mettre la facture impayée sur le compte de taxes du contribuable.

2017-09-09

Il est proposé par le conseiller Steve Bruneau, appuyé par la conseillère Noëlla Dubé et unanimement que la directrice secrétaire-trésorière dispose des factures non-payées concernant les roulottes en les ajoutant sur le compte de taxes du contribuable visé selon les procédures permises par le MAMOT et CIM. Envoyer la correspondance par lettre recommandée.

12-Avis de rappel aux non-payeurs de taxes.

2017-09-10

Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par la conseillère Andrée Labranche et unanimement résolu de faire parvenir un avis de rappel aux contribuables qui n'ont encore versé aucun montant pour leurs taxes. Pour les contribuables qui ont plus de deux ans d'arriérage, les aviser que la date limite pour acquitter leurs taxes est le 17 novembre 2017. Si non paiement ou entente avec la municipalité, ces contribuables pourraient être envoyés en vente pour taxes en décembre, à la MRC.

13-Pompiers entraide.

Vérifications à faire dans « L'entente relative à l'organisation d'un service de protection contre l'incendie ». Est-ce nécessaire d'appeler l'entraide immédiatement lors d'un appel pour un système d'alarme ? À ramener à la séance d'octobre.

14-Halloween.

La date du vendredi 27 octobre est retenue car il pourrait y avoir une soirée costumée par la suite. Des vérifications doivent d'abord être faites auprès de monsieur René Lahaie. À confirmer à la séance d'octobre.

15-Service de garde à l'école Bellefeuille d'Authier-Nord.

Discussion entourant le service de garde à l'école Bellefeuille d'Authier-Nord. Aucun service de garde n'a été offert par la Commission Scolaire Abitibi depuis deux (2) ans. Des parents ont fait part à la directrice générale qu'aucun communiqué leur avait été acheminé afin d'évaluer si des parents étaient intéressés et de la possibilité de mettre en place, un service de garde. Des parents ont donc dû inscrire leurs enfants dans une autre école, faute de service de garde. Une maman a inscrit sa fille de 4 ans avec la maternelle mais se retrouve sans garderie jusqu'à son retour du travail. Il faut donc travailler sur ce dossier, faire parvenir une lettre à la personne responsable de ce service à la Commission Scolaire du Lac-Abitibi. À suivre.

La conseillère Cécile Hélie quitte la séance, il est 20h50.

16-Règlements à mettre à jour.

Les Règlements suivants ont été remis aux conseillers pour qu'ils en fassent une lecture afin de les mettre à jour.

- ✓ Règlement 85-03 concernant les feux d'herbes sèches ;
- ✓ Règlement 85-04 concernant le ramonage de cheminée ;
- ✓ Règlement 85-05 concernant les détecteurs de fumée ;
- ✓ Règlement 85-06 concernant la location d'équipements ;
- ✓ Règlement 86-09 concernant les murs et les clôtures à neige ;
- ✓ Règlement 86-10 concernant la délégation de pouvoir de dépenses au secrétaire-trésorier ;
- ✓ Règlement 86-11 concernant la délégation de pouvoir de dépenses à l'inspecteur municipal ;
- ✓ Règlement 01-90 décrétant un tarif lors d'une intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule ;
- ✓ Règlement 94-04 concernant les frais de voyage engagés dans l'exercice de mandats municipaux ;
- ✓ Règlement 2005-02 constituant un comité consultatif d'urbanisme dans la municipalité d'Authier-Nord ;
- ✓ Règlement 2005-03 concernant les dérogations mineures au règlement d'urbanisme.

17-Période de questions.

Aucune question.

18-Questions diverses.

Vitesse dans le village : Discussion concernant la vitesse à laquelle les gens entrent et sortent du village. Il faut faire des demandes, envoyer des vidéos à la Sûreté du Québec pour pouvoir faire avancer les choses.

Tableau « Demande de financement pour un projet » : Quelques corrections seront apportées.

Sunny Beauséjour : Monsieur Beauséjour n'a pas terminé la rallonge de sa maison et se bâtit maintenant une écurie. Certaines vérifications à faire.

Priorités des Ponts : Faire la liste des priorités des Ponts sur notre territoire et la faire parvenir par la suite à la MRC.

Activité spéciale Académie : Une belle activité spéciale a été organisée à l'école Académie de La Sarre. Dîner BBQ. Pourrait être instaurée pour l'école d'Authier-Nord l'an prochain.

Félicitations : Un citoyen de Ste-Germaine de Boulé, monsieur Sylvain Bisson, remet depuis deux ans, des cordes de bois à des familles à faible revenu. Une famille de notre municipalité a pu en bénéficier. Faire part à monsieur Bisson par Facebook et/ou par le Citoyen, des félicitations de notre conseil pour son beau geste.

Travaux de voirie : Deux ponceaux sont à corriger ou à changer dans le 8^e et 9^e rang Ouest. Dans le Chemin de l'École, les travaux devraient être terminés sous peu.

Asphaltage Théo Paquet : Alain rencontrera monsieur Alexandre Paquet de Asphaltage Théo Paquet concernant des prix pour les transitions qui sont à asphalter.

Ponceaux : De vieux ponceaux qui ont été retirés à certains endroits peuvent être vendus. Ceux-ci sont entreposés à la salle municipale.

2017-09-11

Il est proposé par le conseiller Steve Bruneau, appuyé par la conseillère Andrée Labranche et unanimement résolu de vendre les vieux ponceaux de la municipalité. Les ponceaux de 18'' de diamètre sont à 25\$ et les ponceaux de 24'' de diamètre sont à 50\$. Les ponceaux sont un peu endommagés. Faire un avis public et mettre sur la page Facebook de la municipalité d'Authier-Nord.

Jean-Pierre Deslongchamps : Faire une facture à monsieur Jean-Pierre Deslongchamps concernant 1h de creusage de fossé chez lui.

2017-09-12

Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par le conseiller Steve Bruneau et unanimement résolu de charger à monsieur Jean-Pierre Deslongchamps 80\$/heure pour du creusage de fossé chez lui.

Sableuse : Carolle a trouvé une sableuse à Évain à un prix abordable et négociable.

2017-09-13

Il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par la conseillère Lorrie Gagnon et unanimement résolu que le conseiller Steve Bruneau se rende à Évain pour la sableuse qui est à vendre. Si celle-ci est en bonne condition, la municipalité en fera l'achat. Ses frais de déplacement lui seront remboursés.

Séance d'octobre : La séance du mois d'octobre est devancée au 3 octobre et non le 10 comme il en avait été décidé en octobre dernier. (Résolution 2016-12-10). La séance se doit d'être tenue avant le 6 octobre 2017 (début de la période où le conseil d'une municipalité ne peut siéger en raison de la tenue d'une élection générale (art. 314.2 L.E.R.M.).

Un avis de motion concernant le Règlement de construction est donné par la conseillère Lorrie Gagnon.

19-Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Lorrie Gagnon lève la séance. Il est 22h08.

Alain Gagnon, maire

Élise Gagnon, Dir. Gén. Sec. trésorière